

COMMUNE
MARNAY

ARRETE

Objet : Interdiction de circulation et réglementation du stationnement
Fête de la bière « Bière ki Cool »

Le Maire de la Commune de Marnay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'association Zik en tête ;

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la journée du Patrimoine « la Bière ki Cool » le 19 septembre 2026 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques au complexe sportif, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la journée du Patrimoine « la Bière ki Cool », la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

Circulation et stationnement interdit du jeudi 17 septembre 2026 à 7h jusqu'au lundi 21 septembre 2026 à 8h :

- Rue Jean Baptiste Brusset

Article 2 : La présente interdiction sera matérialisée par des panneaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Marnay.

Article 4 : Monsieur le Maire de Marnay et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 03 septembre 2026

Le Maire,

Vincent BALLOT

